



LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE



GLOBALISER LES REVENUS



POUR QUI ? POURQUOI ?

POURQUOI PARLER DE FISCALITÉ

La fiscalité, c'est compliqué...

La fiscalité, ça n'intéresse personne...

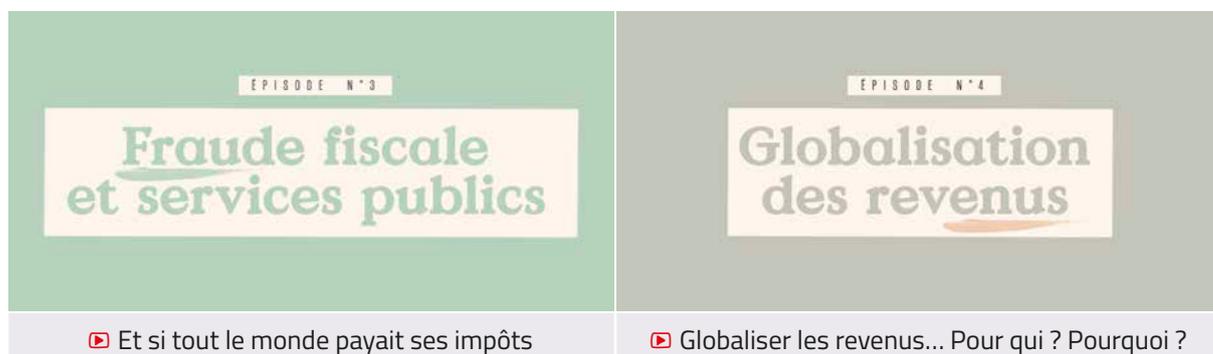
Pourtant, comprendre pourquoi et comment on paye des impôts est essentiel pour appréhender la société dans laquelle on vit mais, aussi et surtout, si on veut la rendre plus juste et plus solidaire.

La fiscalité est un levier crucial de redistribution des richesses, de lutte contre les inégalités et de financement des services publics.

AGIR POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

Voici bientôt venu le moment de remplir sa déclaration d'impôts. Cette année, la période coïncide plus ou moins avec celle des élections européennes, fédérales et régionales. L'occasion, pour la FGTB wallonne, de mettre une nouvelle fois en lumière tous les mécanismes d'injustice fiscale. Des mécanismes qui ne sont pas le fruit du hasard mais bien le résultat de choix délibérés. La politique fiscale est un des leviers principaux de la réduction des inégalités et de l'éradication de la pauvreté. À l'inverse, une politique fiscale injuste contribue à l'aggravation des inégalités et à leur perpétuation.

La Belgique reste un territoire où se côtoient paradis fiscal pour les uns et enfer social pour les autres. L'un est-il lié à l'autre ? Bien sûr que oui ! C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce dossier pour saisir les logiques qui appauvrissent le plus grand nombre, au profit d'une petite minorité. Un argumentaire que vous pouvez également découvrir, en version courte, dans deux vidéos :





CE QUE NOUS COÛTENT LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES

Saviez-vous qu'au moment même où vous lisez ces lignes, des milliers d'euros prennent la fuite vers des paradis fiscaux ? Et que ce flux d'euros fugitifs ne s'arrête jamais ?

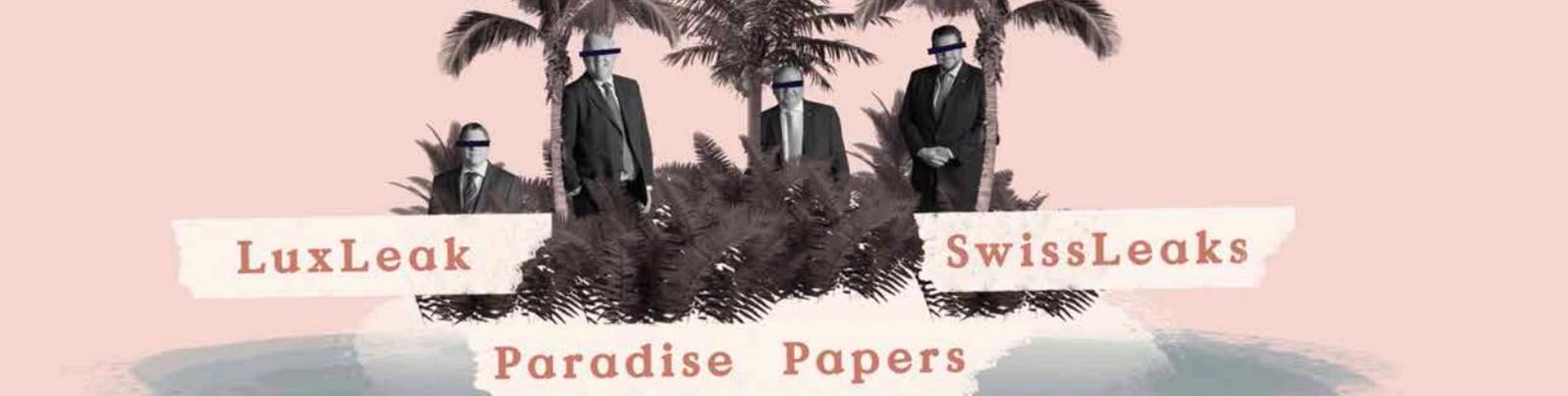
36 MILLIARDS,

c'est le montant annuel estimé de ce que coûtent la fraude et de l'évasion fiscale à la collectivité... Soit une perte moyenne de 5.000 € pour chaque ménage belge.

SI TOUT LE MONDE PAYAIT SES IMPÔTS... TOUT IRAIT MIEUX

Depuis trop d'années, on nous répète que nous avons vécu au-dessus de nos moyens, qu'il n'y pas assez d'argent dans les caisses de l'État, qu'il faut faire des économies et réduire les dépenses publiques... Pourtant, si tout le monde payait correctement et équitablement ses impôts, finis les plan d'austérité et bonjour le refinancement de services essentiels comme l'enseignement, la santé, la justice, les infrastructures, le secteur jeunesse, les sports, la culture...

On l'a vu, cette fraude et cette évasion nous coûtent collectivement très cher (10 fois le budget consacré aux soins de santé, par exemple). « *L'injustice fiscale est une arme de destruction massive 'propre' parce que silencieuse mais particulièrement 'sale' car assassine sans que cela ne soit explicitement dénoncé.* » Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté), interview parue dans le journal POUR, n° 5, février-mars-avril 2019.



LuxLeak

SwissLeaks

Paradise Papers

PAR QUELLES PORTES S'ENFUIENT LES CAPITAUX ?

→ **Par des portes de sortie légales** : amnistie fiscale, transaction pénale, optimisation fiscale, intérêts notionnels ou encore « excess profit ruling »...

Quelques chiffres coupables :

- « Excess profit ruling »¹ : manque à gagner de 700 millions €, l'équivalent de 5.300 habitations sociales.
- Transposition de la directive Atad² (sauf pour les banques) : perte de 942 millions, soit le coût de 31.000 places de crèches.
- Taxe caïman : manque à gagner de 420 millions/an (à cause des nombreuses « portes de sortie » prévues), une somme qui aurait permis de créer 10.800 postes de puéricultrices.
- Intérêts notionnels : plus de 30 milliards d'euros perdus sur 10 ans, au bénéfice des grandes entreprises.

→ **Par les portes interdites** : la non-déclaration de revenus.

POURQUOI NE PUNIT-ON PAS LA FRAUDE ?

Le gouvernement Michel a fortement renforcé le contrôle des sans emploi... Il est toujours plus facile de s'attaquer aux plus faibles. Par contre, en matière de lutte contre la fraude fiscale, ce gouvernement a divisé par deux le nombre de contrôleurs fiscaux (de 5.235 à 2.715 agents).

C'est un choix politique ! Lorsqu'on diminue drastiquement les moyens humains et financiers de l'inspection fiscale, les grands discours sur la lutte contre la fraude ne sont rien d'autre que de l'enfumage.

Contrairement à ce qui a été avancé par l'ex-ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), les années 2016 et 2017 n'ont pas été « historiques » dans la lutte contre la fraude fiscale, qui est en réalité au plus bas depuis 2014. Sur le montant de 2,1 milliards enrôlés en 2018 pour l'année 2017, seuls 311 millions ont été récupérés. Soit un taux de récupération de 12 % très inférieur à la moyenne (21 % en 2016)³.

1. Cette disposition a eu le temps de sévir en Belgique avant d'être déclarée illégale par la Commission européenne pour cause de double « non imposition »... L'entreprise n'est donc taxée ni en Belgique, ni ailleurs. Hallucinant : au lieu de se réjouir de ce que cela va rapporter aux caisses de l'État belge, le ministre des Finances est allé en appel de cette décision !

2. *Anti-Tax avoidance directive*.

3. « La lutte contre la fraude fiscale au plus bas depuis 2014 », *La Libre Belgique*, 3 avril 2019.

POUR RENDRE L'IMPÔT + JUSTE

À ce premier niveau d'injustice (l'évasion et la fraude des grosses fortunes et des grandes sociétés) s'ajoute celui qui existe au sein même du système d'imposition actuel. Bien que devenues très impopulaires, les contributions (autres mots pour désigner les impôts) servent à financer collectivement une série d'infrastructures et de services publics qui améliorent la qualité de vie d'une société.

Si l'impôt n'a pas la cote, c'est parce que certains contribuables ont l'impression que le système est injuste et qu'ils ne bénéficient pas du fruit de leurs contributions. Des années de politique d'austérité et de désinvestissement dans les services publics ont, en effet, fait des ravages : les infrastructures sont vétustes et dégradées (routes, écoles, hôpitaux...), l'offre est insuffisante (places en crèches ou en maisons de repos) ou même rendue inexistante (gares supprimées, bureaux de poste fermés...).

Mais il y a aussi le fait que cet impôt est prélevé principalement sur les revenus du travail, ce qui crée une grande discrimination en défaveur de celles et ceux qui ne vivent que de leur salaire. A contrario, si l'on dispose d'actions en bourses, de revenus locatifs, d'un patrimoine... C'est bingo !



POURQUOI SEULS LES SALAIRES CONTRIBUERAIENT ? GLOBALISONS LES REVENUS !

Actuellement, il existe différents niveaux d'imposition, selon le type de revenus déclarés.

Les salaires sont taxés en moyenne à 35 % (différentes tranches de revenus taxées entre 25 et 50 %), les revenus dits « mobiliers » (dividendes d'action, par exemples) ne sont taxés qu'à 30 %. L'imposition des loyers est quant à elle complètement déconnectée des loyers réellement perçus. Quant aux plus-values réalisées lors de la vente d'actions ou d'une entreprise, elles sont tout simplement taxées à... 0 % !

Pour la FGTB wallonne, ces différences de traitement sont injustifiées et, surtout, totalement injustes puisqu'elles ne profitent qu'aux plus aisés.

Une des premières mesures à mettre en place pour rendre le système fiscal plus cohérent et plus juste est la **GLOBALISATION DES REVENUS** dans le calcul de l'impôt. Il ne s'agit pas, comme le prétendent certains, de faire la chasse aux riches. Mais tout simplement de rétablir un équilibre dans la contribution à l'impôt et de mettre fin à un mécanisme qui entretient l'accroissement des inégalités. En Belgique, 1 % des ménages les plus riches détiendrait en effet de 18 à 20 % des patrimoines, tandis que 80 % de la valeur des actions cotées en Bourse appartiendraient aux 10 % les plus fortunés⁴.

4. LeVif.be, 4 janvier 2019.

RENFORCER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT

La progressivité des tranches d'imposition doit également être revue. Plus il y a de tranches dans un système d'imposition, plus l'impôt augmente progressivement en fonction du niveau de revenus... et plus le système est juste ! Or, ces dernières années, c'est la voie inverse que la Belgique a empruntée.

De 1988 à 2002, le nombre de tranches d'imposition a été réduit, passant de 12 à 7. En 2002, le ministre des Finances de l'époque, Didier Reynders (MR), a ensuite supprimé les taux d'imposition de 55 % et 52,5 % et instauré un taux à 52 %. Par la suite, ce même ministre supprimera ce taux à 52 %.

En moins de 20 ans, nous sommes donc passés de 12 à 5 tranches d'imposition, réduisant ainsi considérablement la progressivité de l'impôt (notamment en supprimant les tranches les plus élevées).

La FGTB wallonne demande donc en priorité de réinstaurer les tranches d'imposition les plus élevées, supprimées il y a 15 ans : 52,5 % sur la dernière tranche des revenus de plus de 6.000€ brut par mois, et 55 % sur la dernière tranche des revenus de plus de 8.000€ brut par mois.

EN SAVOIR +

- Le dossier « L'injustice fiscale TUE la démocratie et décuple la pauvreté », *POUR*, n° 5, 2019, dont notre dossier reprend de nombreuses informations.
- Le site du Réseau pour la justice fiscale.
- Le compteur de l'évasion fiscale sur le site de *POUR*.

fgtb-wallonne.be    fgtbwallonne

